



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 9 MAI 2015 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**



**BARKMERE**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick Tim Kalil Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
<b>Absent :</b>	La conseillère	Chantal Raymond

**1. Résolution 2015-049 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2015**

**3. Affaires courantes**

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

**4. Finances et Administration**

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution – Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier
- 4.4 Résolution – Changement de signataires à la Banque Nationale
- 4.5 Résolution – Carte de crédit
- 4.6 Résolution – Fonctionnaire désigné en vertu du règlement 204
- 4.7 Résolution – Responsable des services électroniques
- 4.8 Résolution – Affectation du surplus accumulé
- 4.9 Résolution – Embauche de préposées au débarcadère

**5. Infrastructures**

- 5.1 Résolution – Octroi d'un contrat de services professionnels dans le cadre du dossier de reconstruction de l'hôtel de ville
- 5.2 Résolution – Octroi d'un contrat pour la construction d'une borne sèche

**6. Urbanisme**

- 6.1 Résolution – Dispense de lecture pour le règlement numéro 228
- 6.2 Résolution - Adoption du Règlement numéro 228 modifiant le règlement de zonage 201

**7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

- 7.1 Rapport du maire

**8. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**



## **2. Résolution – 2015-050 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2015**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **3. Affaires courantes**

### **3.1 Annonces**

Dossier légal Peter Grou, une date d'audience est fixée pour décembre 2016

Dossier site ordure et récupération au débarcadère, nous vivons encore des illégalités associées aux dépôts de matières interdites dans nos conteneurs et à l'extérieur de ceux-ci. Nous allons revoir et repenser le site afin de rétablir et corriger la situation en réorganisant l'aire de dépôts soit par l'installation de clôtures, changer le type de conteneur et par l'ajout de caméra. Nous avons également demandé à la MRC de revoir les montants des amendes pour les dépôts illégaux.

Dossier algue brune, nous avons eu un phénomène d'algue brune au printemps 2014. Nous vous demandons d'être vigilent et de nous informer dans l'éventualité d'observation apparentée à des algues brunes et ce, en communiquant immédiatement avec l'administration municipale ou avec le Maire. Nous sommes prêts et équipés pour prendre des échantillons rapidement et d'obtenir d'un laboratoire certifié des analyses nous permettant de prendre les actions nécessaires et appropriées.

### **3.2 Correspondances**

Mme Janice Sullivan nous a informés d'un problème avec le chemin Barkmere près du chemin Patry. Nous allons informer le MTQ.

Nous avons reçus une demande de M. Bruce Perron, nous demandant, s'il est possible de payer par internet la location d'un quai. Oui il est possible de payer tous montants dus à la municipalité via internet, en précisant le numéro de matricule de la propriété si c'est pour un compte de taxe sinon de procéder au paiement et d'aviser l'administration municipale du paiement fait.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant

### **3.4 Suivis de la dernière séance**

Nous avons reçu le paiement final de TECQ et payé à la municipalité de Montcalm les sommes dues et ce, tel que prévu par résolution du conseil.

Suite à l'appel d'offre sur invitation pour l'embauche d'une firme d'architecte, nous avons procédé et ce, suite à la réception de soumissions, à l'évaluation de ces dernières et nous procéderons par résolution aujourd'hui à l'embauche de la firme retenue.

### **3.5 Période de questions**

Début de la période de questions pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h23.



Madame Sylvestre, informe le conseil qu'il y a un arbre de mort soit un merisier sur le chemin des Jésuites. Nous validerons qui en est le propriétaire et nous évaluerons le risque afin de procéder à l'abattage s'il y a lieu.

Madame Sylvestre, nous demande s'il est permis de construire un cabanon pour les résidents du village. Nous lui suggérons de communiquer avec notre inspecteur municipal afin de valider la possibilité avec les règlements en vigueur sinon il faudra regarder la faisabilité et ce, en modifiant les règlements.

Madame Sylvestre, nous questionne sur la raison motivant le MTQ d'épandre autant d'abrasif sur la voie publique (rond-point). Nous lui reviendrons avec une réponse ultérieurement.

Fin de la période de questions: 10h35.

#### 4. Finances et Administration

##### 4.1 Rapport du directeur général

Il présente son rapport pour le mois de d'avril 2015:

Permis (1), certificats d'autorisation (2), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (2) Mutation (4).

##### 4.2 Résolution 2015-051 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-343	Bell Mobilité	\$43,00	2015-04-14	Téléphones mobiles - employés
EFP-337	Revenu Canada	\$3 705,10	2015-04-15	Retenues à la source janv. à mars 2015
EFP-338	Revenu Quebec	\$7 702,21	2015-04-15	Retenues à la source janv. à mars 2015
EFP-340	Hydro-Quebec	\$359,10	2015-04-15	Électricité - luminaires de rue
EFP-345		\$1 378,43	2015-04-22	Paie pour période finissant 2015-04-19
EFP-346		\$4 382,51	2015-04-22	Paie pour période finissant 2015-04-19
EFP-344	Master card	\$42,19	2015-05-05	Dépenses diverses
EFP-348		\$1 378,43	2015-05-06	Paie pour période finissant 2015-05-03
EFP-347	Bell	\$153,20	2015-05-11	Téléphones hôtel de ville
		\$19 144,17		Total - Règlement 213
3830	Municipalité de Montcalm	\$144 084,00	2015-04-21	Programme TECQ -2ième versement
3831	Dave Williams Roy	\$864,54	2015-05-09	Compte de dépenses
3832	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$6,88	2015-05-09	Outillage
3833	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$5 116,40	2015-05-09	Déneigement
3834	MRC des Laurentides	\$119,68	2015-05-09	Fax et courriel
3835	8584176 Canada inc.	\$360,37	2015-05-09	Bail de location
3836	Monique Bibeau	\$1 125,00	2015-05-09	Tenue de livre
3837	Alissa Meurs	\$100,00	2015-05-09	Nettoyer salle municipale
3838	Municipalité de Montcalm	\$2 378,75	2015-05-09	Protection contre incendie
3839	Chauffage Laurentien 2000 inc.	\$217,02	2015-05-09	Plan de service complet
3840	Richard O'Shaughnessy	\$344,92	2015-05-09	Remisage du bateau
3841	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$335,73	2015-05-09	Avis public
3842	André Charest C.A.	\$6 151,16	2015-05-09	Audit 2014
3843	D + H Limited Partnership	\$405,48	2015-05-09	Commande de chèques
3844	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2015-05-09	Location Hôtel de ville temporaire
3845	Tremblay Savoie Lapierre	\$1 697,88	2015-05-09	Frais d'avocat
3846	CRE Laurentides	\$120,00	2015-05-09	Carte de membre
3847	Techno-Pieux Laurentides inc	\$10 980,11	2015-05-09	Infrastructure
3848	Municipalité d'Huberdeau	\$2 378,75	2015-05-09	Protection contre incendie
3849	J.V. maintenance	\$12 439,65	2015-05-09	Location quais
3850	CSST	\$68,46	2015-05-09	Avis de cotisation
	<b>TOTAL</b>	<b>\$208 878,73</b>		



## ADOPTÉE

### 4.3 Résolution 2015-052 – Embauche d'un directeur général et secrétaire trésorier

**CONSIDÉRANT QUE** la Directrice générale Katia Morin a quitté ses fonctions le 14 avril 2015 et que la position est vacante depuis cette date;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 112 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** qu'un comité de sélection, formé du maire Luc Trépanier et du conseiller Marc Fredette, a rencontré quelques candidat(e)s au cours du dernier mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** M. Steve Deschenes soit engagée à titre de Directeur général et Secrétaire trésorier de la Ville de Barkmere à compter du 5 mai 2015;

**QUE** le salaire de M. Deschenes soit fixée à 65 000\$ annuellement, incluant les indemnités de vacances;

**QUE** M. Deschenes soit éligible à trois semaines de vacances durant sa première année en fonction, et quatre semaines après le premier anniversaire de son entrée en fonction.

## ADOPTÉE

### 4.4 Résolution 2015-053 – Changement de signataires à la Banque Nationale

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a embauché le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Steve Deschenes;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes occupant les postes suivants peuvent signer les chèques et autres effets de paiement pour la Ville de Barkmere, soit le maire (actuellement, Luc Trépanier), le directeur général (actuellement, Steve Deschenes) et le remplaçant (actuellement, Marc Fredette);

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**D'AUTORISER** les postes et les personnes suivantes à agir à titre de signataire des chèques et autres effets de paiement de la Ville :

<b>POSTE</b>	<b>PERSONNE ACTUELLE</b>
Maire	Luc Trépanier
Direction générale	Steve Deschenes
Remplaçant	Marc Fredette

**ET**

**D'AUTORISER** le maire, Luc Trépanier, et le directeur général, Steve Deschenes, à signer les documents nécessaires à la Banque Nationale pour rendre effective la présente résolution.

## ADOPTÉE



#### **4.5 Résolution 2015-054 – Carte de crédit**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a embauché le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Steve Deschenes;

**CONSIDÉRANT** le Règlement 213 « *Les règles de contrôle, de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir* » définissant le pouvoir de dépenser des fonctionnaires de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'utiliser une carte de crédit pour effectuer les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 213 fixe une limite de dépense mensuelle à 2 000,00 \$ pour la direction générale;

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce Macnab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**D'AUTORISER** le directeur général a obtenir une carte de crédit pour la Ville de Barkmere avec une limite de 2 000,00 \$ ;

**ET**

**D'AUTORISER** le maire, Luc Trépanier, et le directeur général, Steve Deschenes, à signer les documents nécessaires à la Banque Nationale pour rendre effective la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **4.6 Résolution 2015-055 – Fonctionnaire désigné en vertu du règlement 204**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a embauché un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Steve Deschenes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement # 204 (Chapitre 1, Section 1.2) permet de nommer une personne par résolution afin de lui donner les pouvoirs prévus par ce règlement ;

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**DE NOMMER** le directeur général Steve Deschenes comme fonctionnaire désigné et lui attribuer les pouvoirs prévus au Règlement # 204 « Règlement sur les permis et les certificats ».

**ADOPTÉE**

#### **4.7 Résolution 2015-056 – Responsables des services électroniques pour revenu Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a embauché un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Steve Deschenes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire nommer M. Steve Deschenes, Directeur général et secrétaire-trésorier, responsable des services électroniques pour Revenu Québec (ClicSécur);

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Katia Morin ne travaille plus pour la Ville de Barkmere depuis le 15 avril 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere nomme M. Steve Deschenes, Directeur général et secrétaire-trésorier, responsable des services électroniques pour Revenu Québec;

**ET**

**QUE** la Ville révoque la nomination de Mme Katia Morin à titre de responsable des



services électroniques pour Revenu Québec.

### **ADOPTÉE**

#### **4.8 Résolution 2015-057 – Affectation du surplus accumulé**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit faire face à deux projets d'immobilisation d'importance, soit la construction d'un nouvel Hôtel de Ville et le rehaussement du barrage;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a accumulé des surplus depuis quelques années dans le but avoué de combler le manque à gagner entre les subventions et autres formes de financement et le coût de ces projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du vérificateur externe André Charest à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Ville de Barkmere affecte la somme de 150 000 \$ au projet d'Hôtel de Ville et de Centre Communautaire à même son surplus accumulé non-affecté;

**ET**

**QUE** la Ville de Barkmere affecte la somme de 50 000 \$ au projet de rehaussement du barrage à même son surplus accumulé non-affecté.

### **ADOPTÉE**

#### **4.9 Résolution 2015-058 – Embauche de préposées au débarcadère**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit combler les postes de préposés au débarcadère pour la saison estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Steven Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'EMBAUCHER** Mademoiselle Alissa Meurs Bibeau au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2015 au taux horaire de 12,00 \$;

**ET**

**D'EMBAUCHER** Mademoiselle Shanny Larose au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2015 au taux horaire de 12,00 \$.

### **ADOPTÉE**

## **5. Infrastructures**

### **5.1 Résolution 2015-059 – Octroi d'un contrat pour un service d'architecte**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Barkmere doit reconstruire son Hôtel de Ville et reconstruire son Centre Communautaire, ou rendre celui-ci aux normes pour les édifices publics;

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1);

**CONSIDÉRANT** l'article 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19);

**CONSIDÉRANT** les résolutions 2015-040 et 2015-041 du Conseil Municipal de la Ville de Barkmere;

**CONSIDÉRANT** que l'offre reçue de la firme Parent-Labelle Architectes a obtenu le meilleur pointage attribué par le comité de sélection, et était également la plus basse parmi les offres reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Tim Kalil et



résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le contrat d'architecture et de surveillance des travaux de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire de la Ville de Barkmere soit accordé à *Parent-Labelle Architectes*;

**QUE** le montant du contrat soit de 19 000,00 \$ plus les taxes applicables

**ADOPTÉE**

**5.2 Résolution 2015-060 – Octroi d'un contrat pour la construction d'une borne sèche**

**CONSIDÉRANT** les exigences du Schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides pour la Ville de Barkmere;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere doit se doter d'une borne sèche dans la zone du débarcadère pour l'approvisionnement en eau des auto-pompes d'incendies

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Gilbert Miller et Fils Ltée pour la construction d'une borne sèche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Jake Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le contrat de construction d'une borne sèche dans la zone du débarcadère soit accordé à *Gilbert Miller et Fils Ltée*;

**QUE** le montant du contrat soit de 2 510,00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**6. Urbanisme**

**6.1 Résolution 2015-061 – Dispense de lecture pour le Règlement 228**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du Règlement numéro 228 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 228 et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tim Kalil, appuyé par Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 228.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution 2015-062 – Adoption du Règlement 228 modifiant le règlement de zonage 201**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 201 est en vigueur depuis le 7 décembre 2009 date de délivrance du certificat de conformité de la M.R.C des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut selon la loi modifier le contenu de ses règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement projeté modifie une norme au sujet des ouvrages à proximité d'un cours d'eau ou d'un lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification a pour but de compléter et de clarifier les normes déjà existantes;



**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 14 mars 2015;

**CONSIDÉRANT QU'** un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 avril 2015;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mai 2015 de 9H30 à 10H00 et que des copies du règlement 228 étaient disponibles pour consultation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ADOPTER** le Règlement 228 modifiant le Règlement de zonage 201

### **ADOPTÉE**

## **7. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **7.1 Rapport du Maire**

Le TACL (transport collectif) veut organiser une desserte d'autobus en projet pilote pour 2015, qui ferait une boucle, qui passerait par Montcalm, Arundel, Huberdeau et Mont-Tremblant. La boucle va de St-Sauveur jusqu'à Mont-Tremblant, en passant par la 364 et la 327, puis de Mont-Tremblant à St-Sauveur, en passant par la 117. Donc, il faudra faire du pouce pour prendre l'autobus à partir de Barkmere! D'autant plus que le service de « taxi-bus » sera retiré...

La MRC est encore assise sur un surplus d'environ \$800,000, mais nous en avons affecté environ \$250,000 pour diverses raisons, pour renflouer des fonds ou payer des dépenses de 2014 reportées en 2015. Donc, il reste environ 6% du budget d'opération en surplus libre, c'est ok, mais pas beaucoup.

Marie-Ève Farmer a fait une courte présentation sur un projet « La Culture, c'est notre affaire », une initiative du comité sur la culture. Il s'agit de susciter des partenariats entre le milieu culturel et les gens d'affaires

De plus, le Conseil d'administration du CLD a recommandé au Conseil des maires de créer un Fonds de la Culture. Ce n'est pas encore décidé, mais une partie du surplus de \$500,000 risque d'y passer, en tout cas, c'est ma prédiction.

C'était le Conseil du dépôt des rapports financiers. Donc, juste de la poutine administrative.

## **8. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 13 juin 2015, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **8.1 Résolution 2015-063 - Levée de la séance**

Il est 11h13

Il est proposé par Bruce McNab, secondé par Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

### **ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :



Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général  
et secrétaire-trésorière

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Avril 2015 - Ville de Barkmere

### PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
14-avr-15	2015	C	01	Rénovation	0183	Agrandissement de la salle de bain, déplacement de l'escalier menant au sous-sol, nouvelle porte d'entrée, réfection de la toiture

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
03-avr-15	2015	CA	08	Ouvrage rive / littoral	1542	Rénovation de la fondation de l'abri à bateau par des pieux, ainsi que la rénovation du toit et de la structure
03-avr-15	2015	CA	10	Ouvrage rive / littoral	1544	Rénovation de la fondation de l'abri à bateau par des pieux, ainsi que la rénovation du toit et de la structure

## VIDANGES SEPTIQUE - AVRIL 2015

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by
28-avr-15	6100	Richard Cook	2015-04-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant
28-avr-15	5588	Joel Erickson	2015-04-28	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant